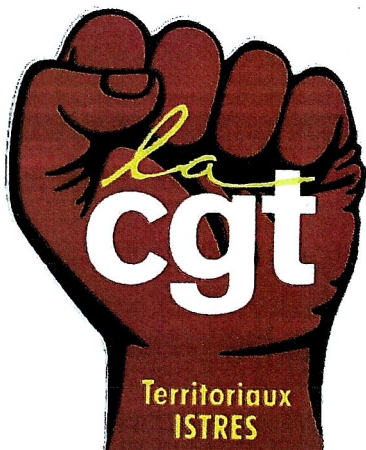




La **CGT** tient à partager avec l'ensemble des agents de la Collectivité son bilan pour ce premier trimestre 2024. Celui-ci fait suite à la rencontre avec le Directeur Général Délégué et le Directeur Général Adjoint Solidarités du 23 janvier 2024 ainsi qu'aux différentes annonces faites par M. Le Maire lors de ses vœux aux agents et du gouvernement.

Prime pouvoir d'achat

A de nombreuses reprises notre organisation syndicale a relancé la Collectivité pour l'obtention de la Prime Pouvoir d'Achat depuis l'annonce de cette mesure en juillet 2023 jusqu'à la veille des vœux de Monsieur Le Maire.

Le lendemain, Monsieur Le Maire a réitéré son refus d'octroyer la prime aux agents de la Ville d'Istres pour raison budgétaire.



Cependant force est de constater que nombre de communes voisines ont octroyé en totalité ou pour partie cette prime à leurs agents.

Télétravail

La **CGT** tente depuis 2022 de négocier les conditions de mise en place du télétravail sur la Collectivité à l'instar de collectivités voisines (Métropole, Conseil Départemental, Conseil Régional, ...). Celle-ci ne l'envisage pas, malgré la demande de certains agents qui pourraient cocher toutes les cases de sa mise en place.

Prévoyance et Mutuelle

Nous avons demandé l'ouverture des négociations pour la mise en place de la Prévoyance au 1^{er} janvier 2025 et la Mutuelle obligatoire au 1^{er} janvier 2026. Des discussions vont avoir lieu avec les syndicats. La collectivité est en train d'affiner les hypothèses mais cela n'est pas encore au point. Les procédures sont lourdes et un dernier texte est sorti en juillet 2023. De plus, une des deux procédures est soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (APCR) et à la publication d'une liste de la (DGCL) Direction Générale des Collectivités Locales.

La **CGT**, consciente de l'importance de ces garanties pour les agents, souhaite mettre à profit ce délai de carence pour entamer dès aujourd'hui les négociations afin de ne pas être mis au pied du mur lors de la présentation en CST de ces deux dossiers.

La semaine de 4 jours

Annoncée lors des vœux à la surprise générale, cette mesure rendue publique peu de temps auparavant par un des membres du gouvernement Macron-Attal, a fait l'effet d'une bombe lors de la cérémonie des vœux en janvier dernier.

Cette annonce, d'apparence pleine de bienveillance pour les agents de la collectivité ne cache-t-elle pas des journées à rallonge, la fin des RTT, la diminution des heures supplémentaires tout en dégradant les conditions de travail ? Notre organisation syndicale restera très vigilante sur cette déclaration.

Modification de la modulation du RIFSEEP du fait des absences

Suite à plusieurs relances, nous avons obtenu de la Collectivité de redéfinir le mode de calcul de la retenue de l'IFSE après un délai de carence de 14 jours pour congé maladie ordinaire. Cette retenue portera à compter du 01 juin 2024 sur 1/30ème de l'Indemnité Fonction Sujétion Expertise (IFSE) mensuelle en lieu et place du 1/30ème de l'IFSE annuelle qui était la règle jusqu'à présent.

Exemple : Pour un IFSE de 200€ et pour 20 jrs de maladie ordinaire au-delà du 14ème jour

$$200€ \times 1/30^{\text{ème}} = 6€$$

6€ x nombre de jours au-delà du 14ème jour

Somme due 6€ x 20 jours = 120€

Nous restons toutefois fermement opposés à cette ponction.

Visite des nouveaux locaux des Services Techniques ZI du Tubé Nord

Suite à la demande de la CGT lors de cette même réunion avec le DGD et le DGA Solidarités, 3 syndicats ont enfin pu, le 05 février 2024, visiter les nouveaux locaux des Services Techniques qui prennent place dans l'ancienne imprimerie du journal « L'Equipe ».

Cette visite a permis de découvrir le chantier en cours de réalisation, avec un futur garage d'environ 500 m², un magasin général de 1000 m², un panel de bureaux sur 3 niveaux et les futurs ateliers en rez de chaussée. La livraison de cet équipement est prévue pour Octobre 2024. Notre organisation syndicale, dans le cadre du FSSSCT, restera vigilante quant à la conformité de ces locaux avec le Code du Travail.

CET pour Tous !

N'en déplaise à certains chefs de services, chaque agent a droit à son CET. Une fois de plus, en réunion avec le DGD et le DGA Solidarités, la **CGT** a fait remonter ce droit qui n'est pas encore ouvert à tous.

NON A LA PROPAGANDE GOUVERNEMENTALE !!!

NON à la rémunération au mérite, OUI à une augmentation conséquente du point d'indice !

Un tel projet est discriminatoire et pernicieux.

Discriminatoire car la soi-disant récompense de la méritocratie s'effectuera à partir de primes individuelles attribuées à partir de critères aléatoires et modulées au bon vouloir de la hiérarchie.

Pernicieux car une minorité sera « récompensée » au détriment de la majorité, à partir de critères le plus souvent subjectifs, quantitatifs et contraires aux missions publiques.



*Syndicat C.G.T des Territoriaux
de la ville d'Istres*

*9 rue Ste Catherine – 13800 ISTRES
Tél : 09.67.07.56.15/07.45.12.90.21
Courriel : cgtistresterritoriaux@gmail.com*

